

N° 2023/O1/009

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE

OBJET : CONDAMNATION DE L'ATTENTAT AYANT VISE MME SIMONE GUERRINI ET DE LA RECRUDESCENCE DE LA VIOLENCE EN GENERAL

CONSIDERANT la recrudescence importante d'actes de destruction, de plasticages et de tentatives d'intimidation depuis plusieurs mois, recensés au nombre de 36 et touchant en grande partie des corses et des décideurs publics, auxquels il convient d'ajouter des menaces verbales proférées contre des élus comme celles reçues par le sénateur PANUNZI,

CONSIDERANT qu'un pas a été franchi durant le week-end pascal avec l'attentat de l'habitation appartenant à Simone GUERRINI, adjointe au maire d'Ajaccio, qui siégea de 1998 à 2004 sur les bancs de l'Assemblée de Corse puis de 2004 à 2010 au Conseil exécutif de Corse, en charge de la culture et du patrimoine, où elle s'est illustrée par son travail et son investissement sans faille,

CONSIDERANT que la Corse n'a pas d'avenir dans cette voie-là et que le recours à la force ne nous conduira que dans l'impasse à l'heure où nous sommes engagés dans un processus de discussions ayant vocation à proposer des solutions pour notre île,

CONSIDERANT la délibération n°23/050 du 31 mars 2021 portant adoption d'une résolution relative au soutien envers les maires victimes d'attentats, votée à la suite des événements d'Àfà et d'Appietto,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONDAMNE sans réserve l'attentat ayant visé Simone Guerrini et **EXPRIME** son entière solidarité envers son ancienne élue dont le travail passionné et fructueux honore encore l'institution des années après.

S'INQUIETE de la tournure que prend le retour de la violence politique qu'elle réproouve en réaffirmant que seuls le dialogue, l'apaisement et la voie démocratique doivent prévaloir en Corse.